



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° D/2023-070

Nombre de Conseillers :

- En exercice : 23
- Présents : 13
- Votants : 19

Date de convocation du Conseil Municipal : 08 décembre 2023.

L'an deux mille vingt-trois, le douze du mois de décembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de TORCY s'est réuni, en séance ordinaire, dans la salle du conseil municipal de la mairie de Torcy, sous la présidence de Monsieur Philippe PIGEAU, Maire de TORCY.

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. PIGEAU Philippe – Mme CANTIER Nadège – M. LANDRÉ Christian – Mme SARANDAO Gilda – Mme MUNOZ Marie-Thérèse – M. MAY Abdelkrim – M. MICHELOT Bernard – M. LAMY Bernard – Mme GALLO Anne – Mme BERESINA Jocelyne – M. CHEVALIER Mickaël – Mme DESVIGNES Josette – Mme MONTEIRO Maria.

POUVOIRS : M. BONNEAU Michel à M. LAMY Bernard – Mme ROMERO-PORTRAT Manuela à Mme MUNOZ Marie-Thérèse – Mme ALAIN Lucette à Mme Jocelyne BERESINA – Mme CASTANO Adeline à Mme GALLO Anne – M. FUCHET Roland à Mme DESVIGNES Josette – M. DJEDDOU Rabah à Mme MONTEIRO Maria.

EXCUSEE : Mme LATTARD Monique.

ABSENTS : M. TAIEB BOUHANI Ali – M. CHHIM Sovanavy – M. MOURON Pierre.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. CHEVALIER Mickaël.

RAPPORT SOCIAL UNIQUE (RSU) 2022

Madame Nadège CANTIER, 1^{ère} adjointe rappelle que l'article 5 de la loi du 6 août 2019 de Transformation de la Fonction Publique a instauré l'obligation pour les collectivités locales d'élaborer un Rapport Social Unique (RSU – ancien Bilan Social). Ce rapport doit être réalisé chaque année. Il permet de dresser un bilan des ressources humaines et d'apprécier la situation à la lumière des données sociales.

Le RSU rassemble les éléments et données à partir desquels sont établies les lignes directrices de gestion, déterminant la stratégie pluriannuelle de pilotage des ressources humaines dans chaque administration, collectivité territoriale et établissement public.

Le RSU est établi autour de 10 thématiques (l'emploi, le recrutement, les parcours professionnels, les rémunérations, le dialogue social, la formation, la GPEEC...).

Le RSU permet d'apprécier la caractéristique des emplois et la situation des agents, de comparer la situation des hommes et des femmes et de suivre l'évolution de cette situation et d'apprécier la mise en œuvre de mesures relatives à la diversité, à la lutte contre les discriminations, et à l'insertion professionnelle, notamment en ce qui concerne les personnes en situation de handicap.

Le Centre de Gestion de Saône-et-Loire a mis à disposition de la collectivité un outil en ligne élaboré par le Centre Interdépartemental de la Grande Couronne. Grâce à cet outil, les données du RSU sont valorisées au travers d'un rapport au format PDF qui reprend les principaux indicateurs du RSU (effectifs, caractéristiques des agents sur emploi permanent, pyramide des âges, temps de travail, mouvements et promotions, budget et rémunérations, formation, action sociale et protection sociale complémentaire, conditions de travail, handicap, relations sociales, absentéisme ...).

Conformément à la législation en vigueur « Le rapport social unique est présenté à l'assemblée délibérante, après avis du comité social territorial ». Le point a été présenté au Comité social territorial le 29 novembre 2023.

Le Conseil Municipal,

Vu l'article 5 de la loi du 6 août 2019 de Transformation de la Fonction Publique,

Considérant la présentation du RSU lors de la réunion du Comité social territorial le 29 novembre 2023, qui en a pris acte,

Entendu le rapport de Madame Nadège CANTIER, 1^{ère} adjointe, et sur sa proposition,



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° D/2023-070

Après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITÉ** :

- **PREND ACTE** du Rapport Social Unique 2022 de la Ville de Torcy.

Ont signé au registre le Maire et le Secrétaire de séance.

Certifié exécutoire pour avoir
été reçu à la sous-Préfecture
le1.9.DEC.2023.....
et publié, affiché ou
notifié le1.9.DEC.2023.....
Le Maire,

Pour extrait conforme,
Le Maire,



M. Philippe PIGEAU



SYNTHÈSE DU RAPPORT SOCIAL UNIQUE 2022



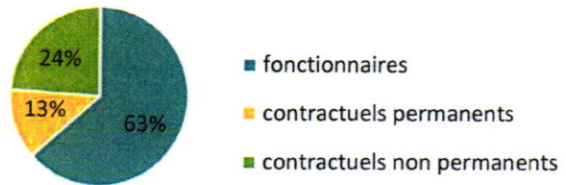
COMMUNE DE TORCY

Cette synthèse du Rapport sur l'État de la Collectivité reprend les principaux indicateurs du Rapport Social Unique au 31 décembre 2022. Elle a été réalisée via l'application www.bs.donnees-sociales des Centres de Gestion par extraction des données 2022 transmises en 2023 par la collectivité au Centre de Gestion de Saône-et-Loire.

Effectifs

➔ 63 agents employés par la collectivité au 31 décembre 2022

- > 40 fonctionnaires
- > 8 contractuels permanents
- > 15 contractuels non permanents



➔ 2 contractuels permanents en CDI

➔ Un agent sur emploi fonctionnel dans la collectivité

➔ Précisions emplois non permanents

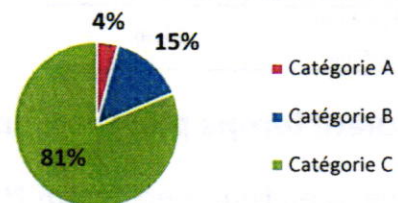
- ⇒ 5 contractuels non permanents recrutés dans le cadre d'un emploi aidé
- ⇒ 5 contractuels non permanents recrutés comme saisonniers ou occasionnels
- ⇒ Personnel temporaire intervenu en 2022 : aucun agent du Centre de Gestion et aucun intérimaire

Caractéristiques des agents permanents

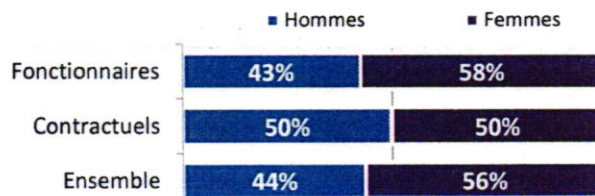
➔ Répartition par filière et par statut

Filière	Titulaire	Contractuel	Tous
Administrative	20%	25%	21%
Technique	55%	50%	54%
Culturelle	3%		2%
Sportive	3%		2%
Médico-sociale	13%		10%
Police	5%		4%
Incendie			
Animation	3%	25%	6%
Total	100%	100%	100%

➔ Répartition des agents par catégorie



➔ Répartition par genre et par statut



➔ Les principaux cadres d'emplois

Cadres d'emplois	% d'agents
Adjoints techniques	44%
Adjoints administratifs	13%
ATSEM	10%
Attachés	4%
Rédacteurs	4%